

Deux ans avec sursis pour l'agresseur de prostitués

Par F.I.

Créé le 07/12/2011 - 07:15

Une panne d'érection. Voilà le principal ingrédient qui, en définitive, a valu à un jeune militaire du 21e RIMa de Fréjus une peine de deux ans de prison avec sursis-mise à l'épreuve. Guillaume, 21 ans, était poursuivi pour avoir agressé deux prostitués bulgares, un homme et une femme, dans la nuit du 11 au 12 février dernier, en les frappant de plusieurs coups de couteau. Il avait été interpellé le 15 mai, après être retourné voir le même groupe de prostitués. Il était cette fois porteur d'un poing américain.

À l'audience du tribunal correctionnel, présidée vendredi par Françoise Alliot-Thiénot, le jeune homme, frêle et manifestement mal en point, est apparu physiquement bien inférieur à ses victimes, une plantureuse prostituée de 50 ans et un travesti plutôt costaud d'une trentaine d'années.

Le prévenu, qui souffre de problèmes psychiatriques depuis son adolescence, selon son père venu témoigner à la barre, avait d'abord abordé la femme à l'angle de la rue de France et du boulevard François-Grosso, avant de « monter » chez elle.

Une fois dans un meublé de l'avenue de Pessicart, rien ne s'était passé comme prévu : « *Elle s'était moquée de moi parce que je n'y arrivais pas*, affirme-t-il. *Elle a ensuite été menaçante et j'ai paniqué...* » Entendant des cris, le travesti, qui vit à la même adresse, était descendu prêter main-forte à sa copine. Tous les deux avaient alors été blessés de coups de couteau au bras et à l'épaule. Les deux victimes, parties civiles au procès, ont bénéficié d'une incapacité totale de travail (ITT) de neuf et dix jours.

Pour leur conseil, Me Jean-Louis Paganelli, « *elles ne doivent qu'à la chance d'être en vie* ». Soulignant la gravité des blessures, le procureur, Jean-Philippe Mesclé, réclame une peine de dix-huit mois de prison, dont une partie avec sursis-mise à l'épreuve, afin que le prévenu se soigne.

Le tribunal a donc opté pour un sursis total, avec l'obligation de soins et d'indemniser les victimes. A sa défense, Me Jean-Pascal Padovani a tenté en vain de soulever son irresponsabilité pénale.

URL source: <http://archives.nicematin.com/article/nice/deux-ans-avec-sursis-pour-lagresseur-de-prostitues.576716.html>